

Bouches-du-Rhône :
Postes à avis et fusions
d'école... Attention, danger !

Page 14

Les rendez-vous du
SNUipp-FSU 13 :
RIS Spéciales AADE et AVS

Page 16



SNUIPP
N° 693
9 mai 2017
ISSN 07638086

INFO

Hebdo



FÉDÉRATION
SYNDICALE
UNITAIRE

Mouvement

2017

Toutes les
affectations
Pages 5 à 13

C.A.P.D.
Hors Classe, Temps
Partiels, Ineat-Exeat...

P. 4

Transformation de Base Elèves en Onde

Le ministère a fait le choix de transformer Base Elèves en Onde (Outil Numérique pour la Direction d'École).

Cette transformation n'est pas que cosmétique. Elle inscrit nettement la centralisation des données comme principale réponse face à la préoccupation de gestion des écoles. Elle maintient un fichier centralisé des élèves que le SNUipp-FSU a condamné et auquel il continue à s'opposer.

La nouvelle application, en plus d'une refonte totale de l'ergonomie, prétend s'inscrire dans la logique de simplification des tâches de la direction d'école en englobant une série de fonctionnalités nouvelles.

La nouvelle application introduit deux nouvelles données : l'enseignement des langues vivantes et les catégories socio-professionnelles des parents.

Le premier élément peut être entendu comme une fusion de l'enquête langue existante avec la Base Elèves. Ainsi, le ministère invoque l'accompagnement de la

continuité de l'apprentissage des langues vivantes et l'allègement de l'enquête annuelle nationale pour introduire cette donnée.

Pour ce qui est des catégories professionnelles, le SNUipp-FSU s'est opposé à leur introduction, qui avait été abandonnée suite aux mobilisations contre Base Elèves.

Le ministère justifie leur réapparition par la volonté de mieux connaître les déterminants socio-économiques pour la réussite des élèves et par le manque d'informations précises concernant le premier degré.

Le ministère développe ce choix en argumentant sur la nécessité de préciser la cartographie à venir de l'Education Prioritaire et des écoles ayant des besoins spécifiques, ainsi que la volonté de faire progresser la mixité sociale.

Pour le SNUipp-FSU, si le travail à partir des données sociales est utile pour construire avec précisions des indicateurs sociaux par école, introduire ces données dans une base nationale de gestion n'est pas acceptable.

Finalisation de PPCR : le SNUipp-FSU s'est adressé au 1^{er} ministre

En l'absence de calendrier, nous nous sommes adressés au 1^{er} Ministre pour rappeler nos demandes sur trois points.

1. Hors classe : un groupe de travail doit travailler à la définition d'un barème qui, à l'issue du 3^{ème} rendez-vous de carrière déterminera les promotions à la HC ou le passage à la HC des collègues qui ont déjà atteint la plage d'appel de promotion (au-delà de deux ans dans le 9^{ème} échelon de la classe normale). Si les éléments en sont connus, en revanche leur pondération dans le barème est actuellement totalement inconnue.
2. L'arrêté confirmant la mise en œuvre d'un ratio de 5,5% doit encore être publié. Nous rappelons qu'il s'agit de confirmer les modalités annoncées pour garantir les flux, harmoniser les ratios et les porter, à l'échéance de 2020, au même niveau pour le 1^{er} et le 2nd degré.
3. La situation de ceux qui sont aujourd'hui aux derniers échelons de la classe normale et approchent de la retraite : des collègues aujourd'hui au 10^{ème} échelon qui auraient bénéficié d'une promotion au Grand Choix dans l'année scolaire 2017-2018 pour le 11^{ème} échelon et qui auraient pu partir à la retraite en 2018. Avec PPCR, certains peuvent perdre jusqu'à un an et voir ainsi leur date de départ à la retraite reculer d'autant. Pour eux, le SNUipp-FSU demande une mesure leur garantissant le passage à la hors-classe.

Livre Blanc du SNUipp-FSU « Une vraie ambition pour l'école publique » : les propositions du SNUipp-FSU pour l'école

L'enjeu fondamental que constitue l'école pour l'avenir de notre société, n'est pas suffisamment au cœur des débats de cette campagne pour les élections présidentielles.

Avec un livre blanc intitulé « Une vraie ambition pour l'école publique », organisé autour de 21 thématiques, le SNUipp-FSU présente son projet et ses propositions ambitieuses qui n'en sont pas moins nécessaires : redonner toute son importance à la formation initiale, développer la formation continue, améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants en diminuant les effectifs par classe, consolider le lien école-familles, une école inclusive qui fait réussir tous les élèves, reconstruire les RASED...

Mettre en œuvre ces priorités implique de faire clairement le choix de s'attaquer durablement à la sous-



dotation de l'école primaire en France pour inverser ce constat alarmant d'une école qui continue de reproduire les inégalités. Pour le SNUipp-FSU, tous les élèves sont capables de réussir pour peu que la société leur offre les conditions de la réussite, les éduque au vivre ensemble et affirme que la diversité est une richesse.

Investir vraiment dans l'éducation, transformer l'école pour permettre la réussite de tous, c'est s'appuyer sur l'expertise professionnelle des enseignants en développant le travail en équipe.

A travers son Livre Blanc, le SNUipp-FSU, veut porter haut et fort la voix des enseignantes et enseignants des écoles dans leur combat quotidien contre les inégalités.

Le SNUipp-FSU 13 l'a envoyé à tous les députés des Bouches-du-Rhône.



Le secrétariat du SNUipp-FSU 13
Christel VILLETTE, Claire BILLES et Barbara MIRET

Au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, nous pouvons être certains d'avoir évité le pire car l'accession au pouvoir du Front National, dans un contexte européen où on assiste à une montée de l'extrême-droite particulièrement inquiétante, aurait boosté ce nationalisme.

Entre Trump et Poutine, entre les Pays bas qui ont évité l'accès au pouvoir d'un populisme radical, l'Allemagne, où l'AFD, parti d'extrême-droite, a désigné deux dirigeants de la droite la plus dure, pour porter leur projet anti-islam et anti immigration jusqu'aux législatives de septembre, ou bien l'Italie, la Hongrie, la Pologne, ou encore la Turquie, où une dictature s'installe, où la télé a été censurée, où manifester ou encore simplement accéder à Wikipédia a été interdit et où on reparle de la peine de mort, notre pays aurait été le pivot de l'extrémisme triomphant.

Ne nous y trompons pas, l'extrême-droite ne résout pas les problèmes, elle divise et fait reculer nos sociétés. Même relookées, les théories restent les mêmes, la volonté d'un pouvoir absolu aussi.

Cependant, on le voit, les idées de l'extrême-droite se banalisent et se diffusent, de plus en plus, alors la partie est loin d'être gagnée.

Le SNUipp-FSU 13 n'a jamais caché sa totale opposition aux arguments nationalistes qui vont à l'encontre des objectifs et valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix que nous portons.

Dès demain, il faudra s'opposer encore, pour que les 10 millions de voix obtenues ne créent pas l'appel d'air espéré par les dirigeants du FN en vue des législatives.

Dès demain, nous mettrons en avant la nécessité de faire régresser ces idées et nous porterons haut notre projet pour l'Ecole.

Le nouveau président a cité l'Ecole et la Culture dans son premier discours et c'est un point positif. Mais nous sommes restés sur notre faim avec « la priorité au primaire » annoncée par son prédécesseur.

Si le projet de 12 élèves par classe en CP, et donc la création de postes, ne peuvent être qu'appréciées, les mesures éducatives ne peuvent être résumées à une formule dont la mise en place va s'avérer compliquée sans report d'effectifs sur les autres niveaux et surtout sans les locaux requis, particulièrement à Marseille où un grand nombre de classes « ordinaires » ne peuvent déjà pas ouvrir faute de locaux !

Effectifs, prévention de la difficulté scolaire, accompagnement - et donc RASED - réforme des rythmes inadaptée, formation initiale et continue... tout est écrit dans notre livre blanc.

Dès demain, il faudra faire comprendre à ce nouveau gouvernement que les réformes ne peuvent pas être menées « hors sol » mais qu'elles doivent être conduites avec les personnels, en s'appuyant sur leur expertise. Nous nous y emploierons.

Le projet d'Emmanuel Macron ne s'arrête pas à l'école et, de même que nous étions opposés à la Loi Travail d'hier, nous la combattons demain, de même que nous mobiliserons nos forces, dans et avec la FSU, pour lutter contre les suppressions de postes de fonctionnaires, dont on sait qu'ils permettent de réduire les inégalités et donc de lutter contre l'extrême-droite.

CAPD Mouvement : une 1^{ère} phase à rebondissements !

Pour la seconde fois cette année, la CAPD s'est tenue sans DASEN, puisque Luc Launay était parti la semaine précédente dans le Bas-Rhin et que notre département était dans l'attente de l'arrivée d'un DASEN issu de notre Académie.

Le débat initial ayant parfois porté sur la publication des différents projets d'affectation, anonymés et avec barèmes, cette publication peut conduire certains collègues (et ce malgré nos précautions !) à considérer les affectations proposées comme "sûres et certaines". Mais c'est aussi cette procédure qui permet à nos délégués du personnel de prendre connaissance, grâce à vos remontées, de situations particulières ou de questionnements, dans le cadre de l'équité et de la transparence !

Les résultats du Mouvement ont pu être étudiés et les organisations syndicales ont alerté l'administration sur des points particuliers, ainsi que sur de possibles améliorations pour l'avenir. Notre revendication d'une plus grande transparence a été partagée par l'ensemble des membres de cette CAPD. Ainsi, les regroupements d'écoles, les postes à avis, les nominations à titre provisoire dès la première phase seront réinterrogés lors des prochains groupes de travail afin de clarifier les procédures. Au final, ces opérations d'affectation touchent cette année 3682 personnes et plus de 39% d'entre elles obtiennent un nouveau poste lors de cette 1^{ère} phase, ce qui constitue un meilleur score qu'en 2016.

Les points restant à trancher avant validation étaient peu nombreux, mais

ils ont conduit à refaire tourner une dernière fois l'application et les résultats n'ont pas pu être communiqués comme habituellement, dès la fin de l'instance. Vous les trouverez dans les pages suivantes.

La préparation de la phase secondaire va démarrer, avec les recompositions de postes à partir des compléments de décharge et de temps partiels puisque pour ces derniers, les accords sont maintenant connus des intéressés. Vont suivre les Titulaires Départementaux, les autorisations d'exercer, comme pour les Brigades en temps partiel de Droit.

Temps partiels : des demandes en augmentation cette année (plus de 100) !

La possibilité d'accéder à un temps partiel est essentielle pour nos collègues et le nombre de demandes est très corrélé aux conditions de travail et aux situations familiales.

La mise en place d'une nouvelle application de saisie semble avoir simplifié la procédure. Cela a permis de gagner un temps certain et les résultats des demandes de temps partiels hebdomadaires ont été délivrés lors de

la CAPD du 4 mai. Une quinzaine de demandes de 80% annualisés sur autorisation a été refusée, même si quelques recours pour situations médicales complexes ont pu être entendus.

Lors de cette CAPD, le Secrétaire Général de la DSDEN a tenu à réaffirmer la possibilité de combiner, en circo, les emplois du temps des PE exerçant sur des communes en journées courtes/longues. Ce principe

auquel le SNUipp-FSU est attaché, et qu'il avait d'ailleurs défendu dès la mise en place de l'application, permettra donc aux collègues de continuer à s'entendre pour obtenir des quotités exactes de 75 %.

Les résultats des temps partiels annualisés (50 et 60%) ne seront pas connus avant le 24 mai. Les collègues concernés qui nous ont sollicités seront contactés dès que nous aurons les informations des mises en binôme.

INEAT/EXEAT

Peu d'éléments sont encore connus à ce jour, si ce n'est que le nombre d'EXEAT accordés sera sans doute plus contraint, en regard des besoins en effectifs et du petit nombre de demandes d'INEAT reçues (37 seulement...). Les accords d'EXEAT seront valable jusqu'au 31 août, ce qui exclura de fait les demandes des stagiaires, qui ne seront titularisés qu'au 1er septembre...

Nous avons demandé qu'un regard bienveillant soit accordé aux demandes des PFSE qui porteront sur les départements de notre académie, même si ces derniers ne semblent pas exprimer de besoins en postes pour l'instant.



Hors Classe

Les procédures de changement de corps entrent cette année dans les mesures transitoires du PPCR et sont calquées, pour la dernière fois sur ce qui se faisait jusqu'à présent (barème = note arrêtée au 01/09/2016, et non plus au 31/12, et échelon multiplié par 2, plus points éventuels de fonction ou d'exercice en REP).

Un listing de classement nous a été transmis, mais à l'heure actuelle, le nombre de possibilités de promotions n'est pas connu. Le Ministère se dit prudent, malgré les annonces médiatiques d'un ratio de 5.5%. Rappelons que notre département, dont les effectifs sont plutôt jeunes (en moyenne ...), se voit opposer une répartition nationale qui tend à minorer les nombres de promotions, au profit de départements avec des effectifs au 10ème et 11ème échelon proportionnellement plus importants.

Le SNUipp-FSU13 renseignera tous les collègues qui en feront la demande sur leur position dans ce listing.

**La permanence du SNUipp-FSU,
c'est tous les jours,
du lundi au vendredi,
de 13h à 17H30,
au 04 91 29 60 30**

Les résultats du Mouvement 2017

Les sigles et les codes

Sigles Ecoles :

EMPU : Ecole Maternelle
EEMU : Ecole Élémentaire
EMAA : Ecole Maternelle d'Application
EEAA : Ecole Élémentaire d'Application

Codes Postes :

0119 Direction Élémentaire
0121 : Direction Maternelle
0128 : Direction Elém d'Application
0130 : Direction Maternelle d'Application
0132 et 0190 : Direction Etabl. Spé.
9020 : Titulaire Départemental
2585 : Brigade Remplacement

Sigles Postes :

AINF : animateur Informatique (ERIP)
ASOU : Coordonateur REP - REP+
CHA : ULIS Handicap Auditif
CHME : ULIS Handicap Mental
CHMO : ULIS Handicap Moteur
CHV : ULIS Handicap Visuel
CPAP : Conseiller Pédagogique Arts Pl.
CPC : Conseiller Pédagogique Adj. IEN
CPEM : Conseiller Pédagogique Musique
CPEP : Conseiller Pédagogique EPS
CPLC : Conseiller Pédagogique Langue et Culture Régionale
CPLV : Conseiller Pédagogique Langue Vivante
DCOM : Décharge Direction Application
DSPE : Décharge Direction Spécialisée

EAPL : Enseignant Application Elém.
EAPM : Enseignant Application Mat.
ECAD : Enseignant Classe d'Adapt. (E)
ECEL : Enseignant Classe Élémentaire
ECMA : Enseignant Classe Maternelle
ECSP : Enseignant Classe Spécialisée
IEEL : Enseignant UPE2A
C0072 : Enseignant Spécialisé en SEGPA
G0137 : Enseignant Spécialisé en EREA
MGHR : Maître G Hors Réseau
MGR : Maître G en Réseau
PSYR : Psychologue en Réseau
PYHR : Psychologue Hors Réseau (CMPP)
REF : Référent de Scolarité

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consulter les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consulter les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consultez les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consultez les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consultez les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consultez les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consultez les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consulter les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

La prévention sur la toile !

Un site dédié à la prévention

Le site de MAE SOLIDARITÉ regroupe à travers ses 5 rubriques, des articles, des outils et des jeux, afin de mieux appréhender la prévention des risques - ou des conduites à risque.

MAE SOLIDARITÉ

La rubrique «**MAE SOLIDARITÉ**» propose un descriptif de l'association, une présentation de ses partenaires ainsi que de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les coordonnées départementales de chaque MAE Solidarité.

Outils Prévention

La rubrique «**Outils Prévention**» propose un catalogue d'outils de prévention (à télécharger ou à commander) conçus avec des partenaires experts (CRS, SAMU, ministère de l'Éducation nationale...)

Actions Prévention

La rubrique «**Actions Prévention**» propose un agenda des actions de prévention menées ou soutenues par MAE SOLIDARITÉ. Ces actions sont également classées par thème de prévention.



Jeux Pédagogiques

La rubrique «**Jeux Pédagogiques**» propose des jeux en ligne ainsi que des activités ludo-éducatives sur des grands thèmes de prévention (violences en milieu scolaire, éducation aux médias, sécurité routière, premiers secours, éducation à la santé ...), à télécharger et imprimer.

Fiches Conseils

La rubrique «**Fiches Conseils**» propose des fiches de conseils pour accompagner petits et grands sur le chemin de la prévention. Ces fiches sont classées par thème de prévention.



<http://www.facebook.com/maesolidarite>



<https://twitter.com/#1/maesolidarite>

Accompagner petits et grands sur le chemin de la prévention
www.mae-prevention.org

MAE des Bouches-du-Rhône • 02 32 83 60 13 • Le Méditerranée - 8 square Cantini - 13006 MARSEILLE • mae13@mae.fr



Notre site étant accessible à tous les publics, pour des raisons de confidentialité, les résultats non anonymés du mouvement 2017 ont été retirés de cette version. Les écoles et les syndiqué(e)s ont reçu la version papier complète. Vous pouvez consulter les résultats anonymés sur notre site (13.snuipp.fr)

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP), 61 rue Talbott, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

Ref.: 9002016 - Janvier 2016 - Crédit photo: PlainPicture/Fancyimages.



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr**

**6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr**

**20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr**

Crédit Mutuel
Enseignant

Postes à avis et fusions d'écoles : ATTENTION DANGER !

L'an dernier, contre l'avis du SNUipp-FSU 13, l'administration a décidé d'attribuer les postes de direction complètement déchargés REP+ sur le modèle des postes à profil : plus d'attribution au barème, mais un entretien devant une commission de la DSDEN qui attribue le poste sur la base de cet entretien !

Cette année, le SNUipp-FSU a obtenu un premier recul : le remplacement des « postes à profil » par « des postes à avis ». Les postulants passent devant une commission mais les candidats ayant reçu un « avis favorable » sont ensuite départagés au barème. Cependant, quand une commission ne délivre qu'un seul avis favorable sur un poste, les postes à avis ressemblent alors furieusement aux postes à profil...

Le profilage des postes se répand de plus en plus. En Gironde, ce sont ainsi tous les postes de direction ½ et totalement déchargés qui sont attribués sous ce principe. Mais aussi 130 postes d'adjoints !

Le SNUipp-FSU s'oppose fermement à cette évolution pour plusieurs raisons :

1. Ce système conduit à la mise en concurrence des personnels : Il ne s'agit plus d'être compétent : il s'agit d'être meilleur que son voisin ! Bien loin des principes de solidarité et d'entraide qui doivent prévaloir.
2. Ce système disqualifie des personnels compétents. On a ainsi vu des collègues dont le travail avait été maintes fois reconnu lors de leurs inspections recevoir un « avis défavorable » sans explication satisfaisante.
3. Des conditions de sélection plus que discutables : les enseignants sont désormais évalués par un entretien de 20 minutes qui peut remettre en cause des années de compétences mises au service de l'Education Nationale.
4. Une sélection incontrôlable : impossible de contester un avis rendu sur la base d'un entretien. L'administration pourra toujours arguer que le collègue éliminé a échoué à l'entretien.
5. Une restriction dangereuse de la mobilité des personnels. Actuellement, le mouvement permet à chacun de changer de poste en cours de carrière, grâce à l'accumulation de points de stabilité. A l'inverse, le profilage des postes nous restreint dans notre mobilité qui dépend désormais de notre réussite à un entretien.
6. C'est un fonctionnement du privé transposé à l'Education Nationale : outre leur mise en concurrence, les enseignants sont contraints de repasser des « entretiens d'embauche » à chaque fois qu'ils souhaitent muter. Ce système permet également un « contrôle » de l'administration sur les

personnels choisis pour occuper certains postes.

Parallèlement, l'administration encourage une politique de fusion d'écoles élémentaires et maternelles ou de création d'écoles primaires installant un seul directeur à la tête de structures de plus en plus grosses et parfois de plus de 18 classes.

Le SNUipp-FSU est défavorable aux fusions pour plusieurs raisons :

1. Cette évolution fait naître des craintes légitimes sur le maintien des tâches spécifiques de direction en maternelle (présence constante, lien avec les ATSEM et les parents)
2. Elle conduit à écarter les directeurs de leur rôle auprès des élèves et des familles.
3. Les grosses structures rendent plus difficiles le travail d'équipe et démultiplient les difficultés.
4. Si des décharges complètes sont accordées à 13 ou 14 classes, c'est qu'au-delà, les tâches de direction deviennent ingérables !
5. A terme, cela peut remettre en cause la différenciation des postes maternelle/élémentaire.

...et revendique des moyens pour la direction !

La crise de direction que nous connaissons aujourd'hui, particulièrement en Education Prioritaire, est bien réelle ! L'administration doit apporter des réponses pertinentes.

Le SNUipp-FSU demande :

1. un réel allègement des tâches administratives
2. la mise en place dans le 13 des ¾ de décharge de directions.
3. l'obtention des 1/3 de décharge à 7 classes en EP.

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette politique de postes à avis et de fusions d'écoles qui n'est qu'un marche-pied pour aller vers un statut du directeur !

Depuis longtemps, certains rêvent d'installer un statut du directeur. Et l'on voit bien que « grosses écoles + nomination des directeurs sur avis » jettent les bases de cette évolution dans laquelle on pourra, à terme, faire du directeur un cadre administratif supérieur hiérarchique et non plus un enseignant collègue.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU appelle les collègues à rejeter cette évolution et à se mobiliser pour obtenir des moyens cohérents pour la direction d'école en Education Prioritaire et ailleurs !

Postes PARE : à quand la pérennisation et la simplification ?

Comme tous les ans, les écoles voulant bénéficier du dispositif PARE - Plus de Maîtres que de Classes ont dû rendre leur dossier de candidature à l'Inspection Académique.

Malgré la création de 25 postes supplémentaires à la rentrée 2017, avec pour objectif de faire bénéficier du dispositif un maximum d'écoles situées en Education Prioritaire, l'administration continue de réclamer un dossier chronophage et obsolète, ce dans un délai très court.

Le SNUipp-FSU 13 tient à rappeler qu'afin que le dispositif améliore efficacement la réussite des élèves, il doit être étendu et pérennisé, comme le prévoient les textes nationaux, à toutes les écoles d'éducation prioritaire et non seulement expérimenté pour 2 ans.



Le nouveau président de la République prévoit de redéployer l'ensemble des postes de maîtres supplémentaires pour doubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui, d'après la recherche, commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

Stage des 27 et 28 avril à Marseille : « Ecole maternelle, singularité et enjeux de la première scolarisation » .

Pour le SNUipp-FSU, la question des enfants en souffrance, en difficulté ou en situation de handicap doit interroger et mobiliser tout le système éducatif. Le poids des réformes successives (handicap, inclusion, programmes...) sans les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre ni pour réparer les dégâts des politiques passées, s'est porté sur les seul-es enseignant-es qui ont vu leur charge de travail exploser et leur identité professionnelle remise en cause.

A l'occasion de ce stage, une soixante d'enseignants, chercheur, ATSEM, AVS et partenaires extérieurs (CMP, CAMPS,...) a réfléchi et a construit collectivement des revendications avec le SNUipp-FSU13 qui les portera auprès de l'administration à tous les niveaux et à toutes les occasions possibles pour engager un vrai débat sur la petite enfance. La plupart de ces revendications font écho aux mandats du SNUipp-FSU.

Condition préalable : baisse des effectifs pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage

- Baisse des effectifs pour chaque classe scolarisant un enfant en inclusion.
- Réelle formation initiale et continue sur la maternelle, comportant des analyses de pratiques
- Retour de RASED complets et de maîtres PARE en maternelle
- Fin de la précarité pour les AVS
- Remplacement immédiat de tous les personnels absents (enseignants, ATSEM, AVS)
- Réduction des délais d'attente entre la notification MDPH et l'arrivée de l'AVS
- Prise en compte du temps de concertation en équipe incluant ATSEM, AVS, parents d'élèves et partenaires extérieurs
- Affichage dans toutes les écoles des contacts locaux et nationaux du Défenseur des Droits de l'Enfant
- Obligation pour les municipalités de s'impliquer réellement en matière d'inclusion et de handicap (accessibilité, AVS temps cantine...)
- Affectation d'un ATSEM par classe et à temps plein sur le temps réel de classe
- Amélioration de l'environnement et de l'architecture scolaire : locaux plus grands et adaptés aux jeunes enfants ; sortir de la logique "une classe, un local" ; handicap

Travailler en santé : chiche !

Beau succès pour les deux journées de stage « Travailler en santé » auxquelles plus de 80 collègues ont assisté. Nous avons pu constater à quel point la demande d'information était grande que ce soit sur les droits de chacun-e en matière de santé ou sur les possibilités d'évolution de situations de souffrance personnelles ou collectives.

A partir d'enquêtes menées à l'échelon national mais aussi départemental, les principales causes de Risques Psycho Sociaux ont pu être détaillées et évaluées. Les effets de multiples réformes, tensions ou bien encore injonctions contradictoires au quotidien sont sources d'importantes répercussions sur la santé et il est essentiel que l'administration œuvre à des évolutions rapides.

L'intervention de Dominique Cau Bareille, Maître de conférences en Ergonomie et auteure de nombreuses études sur les enseignants, a permis de mettre en évidence toute l'importance d'objectiver collectivement

les situations qui posent problème afin de pouvoir les faire évoluer de manière partagée.

Les débats ont été riches et nourris, les questions très nombreuses. Les collègues ayant participé seront bientôt destinataires de compléments d'information et le SNUipp-FSU 13 proposera d'autres stages l'an prochain afin de prolonger les discussions et d'apporter des réponses.

Qu'il s'agisse de la manière dont on peut faire évoluer l'organisation du travail ou du respect de notre droit à une visite avec le médecin de prévention, le SNUipp-FSU 13 portera, aux niveaux départemental et national, les revendications pour pouvoir « Travailler en santé » en respect de l'article L4121-1 du Code du Travail, « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Informations à suivre sur notre site, onglet «Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail».

Education

Remplacement : mise au point

Le ministère a publié une circulaire concernant le remplacement des enseignants. Elle supprime la distinction ZIL/brigade.

En effet, cette circulaire supprime la différenciation entre les deux types de remplaçants existant selon la durée de l'absence à pourvoir, courte durée ou longue durée : « Afin d'assurer une plus grande efficacité du remplacement des personnels enseignants du premier degré public, il convient d'abandonner la distinction des zones de remplacement en fonction des catégories d'absence ».

De plus, elle ouvre la possibilité d'organiser « la formation hors temps de

service d'enseignement », notamment les 18 heures de formation et d'animation pédagogique pour le premier degré, pendant les petites vacances sur la base du volontariat, ce qui crée un précédent inacceptable.

Elle ouvre, enfin, la possibilité de faire appel aux remplaçants pour pourvoir à l'année des postes incomplets.

Un décret posant un cadre juridique du remplacement dans le 1er degré, cadre qui n'existait pas, a été présenté au Comité technique ministériel du 22 mars. Pour dénoncer la désorganisation du remplacement, le SNUipp-FSU a voté contre. Le problème majeur n'est

pas ce décret, qui devra par ailleurs encore passer devant le conseil d'État avant d'être publié, mais bien la circulaire d'ores et déjà publiée.

Par ailleurs, si la distinction entre ZIL et brigade départementale est bien remise en cause, les conditions de versement de l'ISSR comme les possibilités d'affecter un remplaçant sur un poste vacant n'ouvrant pas droit à l'ISSR sont inchangées.

Pour le SNUipp-FSU, il faut poursuivre les interventions à tous les niveaux afin de conserver l'organisation actuelle du remplacement.

Marseille 13, 14 : le SNUipp et la FSU s'engagent dans la Fête du Vivre Ensemble

Le SNUipp et la FSU s'engagent pleinement dans la Fête du vivre ensemble Dimanche 21 mai de 12h00 à 18h00 Parc de Font Obscur (13014).

Dans des temps confus où la pensée réactionnaire a pignon sur rue, nous avons à cœur de défendre le « vivre-ensemble » considérant qu'il a encore des vertus et qu'il mérite d'être défendu.

Dans cette période de crise économique et sociale, les inégalités se renforcent. Pourtant, certains instrumentalisent la situation pour répandre un climat de haine, désignent des boucs-émissaires (les chômeurs, les immigrés, les musulmans, les migrants...) et favorisent ainsi la guerre de tous contre tous.

Les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements subissent de plein fouet les effets de la crise : chômage, précarité, fragmentation du corps social...Au fil des années, des murs semblent se monter entre les catégories sociales et les habitants de nos quartiers.

A l'opposé de ces discours, nous croyons qu'il existe des alternatives de solidarité et de justice sociale.

Après une première édition en mai 2016 qui fut une très belle réussite, le Collectif du Vivre Ensemble (habitants et citoyens des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, militants associatifs, travailleurs sociaux, enseignants, salariés du public et du privé) souhaite aujourd'hui encore partager cette aspiration commune à une société plus juste, plus fraternelle, plus solidaire en rassemblant au cours d'une nouvelle journée de fête et d'échanges les habitants et salariés du secteur à l'occasion de :

LA FETE DU VIVRE ENSEMBLE

Cette journée sera à la fois :

- un temps festif, éloge pratique des bienfaits du vivre ensemble,
- un temps de partages, d'échanges et de débats riches de nos diversités et de notre humanité commune qui pose les bases d'une société plus juste et fraternelle,
- un temps de solidarité, d'engagement en faveur des populations discriminées et de combat contre l'obscurantisme.

Avec au programme : repas, forums citoyens, musique, interventions d'artistes, débats...



Les Rendez-vous du SNUipp-FSU 13 : Les prochaines Réunions d'Informations Syndicales

AADE, AVS AESH...

Pour défendre vos droits, revendiquer de meilleures conditions de travail, pour en finir avec la précarité et obtenir un véritable statut de droit public avec des contrats pérennes...

Deux RIS organisées par le SNUipp-FSU 13 :

Mercredi 7 juin
Bourse du Travail
23 Bd Nédélec
Marseille 1^{er}
9h-12h (inscription sur notre site)
OU
14h-17h (sans inscription)

Mouvement (aussi) à la Direction Académique :

Le DASEN de notre département, Luc Launay, parti dans le 67, a été remplacé par Dominique Beck qui était le DASEN du 84.

Enseignant(e)s

Le SNUipp-FSU 13 démarre sa troisième campagne de RIS de l'année 2016-2017.

Les premières dates :

Arles : mercredi 31 mai, 12h, école Henri Wallon
Mallemort : lundi 22 mai, 17h, école Camille Claudel
Marseille 4, 5, 6, 7 : mercredi 7 juin, 9h, siège du SNUipp (inscription sur notre site)
Port Saint Louis : jeudi 8 juin, 17h, école Romain Rolland
Salon : mercredi 31 mai, 8h30, école Lurian 2
Vitrolles : mardi 6 juin, 17h, école J.J. Rousseau

Les autres dates seront communiquées prochainement sur notre site.

Expéditeur : *INFO Hebdo*

SNUipp-FSU13 - 2 Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020 - Directeur de Publication : Christophe DORÉ N° 693 du 9 mai 2017

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.